A.V.S. / A.E.S.H.

Un VRAI métier !

AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire, *ancien terme pour* AESH : Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap

Nous sommes plus de 1 100 personnes, en Haute-Garonne, à effectuer au quotidien nos missions d'accompagnement d'enfants en situation de handicap, de la maternelle aux études supérieures.

Nous les accompagnons pour surmonter leurs difficultés et leur permettre de suivre et poursuivre leurs études dans des établissements scolaires ordinaires. En cela nous assurons une mission du service public essentielle.

Pourquoi sommes-nous en colère ?

Jusqu'à maintenant, nous assurions ces missions indispensables dans une grande précarité... Mais avec la promesse que cela changerait !

Et en effet, le 27 juin 2014 est publié un décret sur la professionnalisation de notre métier. Mais dans le fond comme dans la forme, son application ne nous satisfait pas en nous maintenant toujours dans la précarité :

- **petits salaires** (entre 590 et 670 euros net)
- **petites quotités horaires** (mi-temps imposé)
- **heures travaillées non prises en compte** (heures dites "invisibles")
- **CDIsation non conforme** à nos attentes et besoins
- **pas ou peu de légitimité sur le terrain**...

Quant aux conditions pour bénéficier d'un tel CDI , elles sont pour nous intolérables!

Bref, on s'est moqué de nous mais aussi des enfants handicapés, des parents et des enseignants ! Mais nous avons décidé de ne pas nous laisser faire, nous avons nous aussi des droits, nous allons les faire respecter.

Que voulons-nous ?

- **La titularisation** de tous les AVS/AESH déjà en poste
- **Une « vraie » formation** continue
- **La reconnaissance** par un Diplôme d'État de niveau IV
- **Des contrats à temps plein**
- **La revalorisation** de nos salaires
- La création d'un **statut réel et reconnu des AESH**

Seuls, nous subissons. Ensemble, nous sommes une force.

Afin de nous faire entendre, nous appelons tous les AVS/AESH, et sympathisants à une grève

GRÈVE

Mardi 25 novembre

10h, place St-Jacques

Le collectif AVS31 en colère est soutenu par :

Plus d'info sur notre blog : ***avsencolere.wordpress.com*** *ou sur facebook :* ***avsencolere***

Réunion d'Informations Syndicales

Spéciale
AESH
AED-AVS
CUI-AVS/EVS

Mardi 18 novembre 2014 de 9h à 12h
Local de la FSU 6 av Maréchal Foch, St Gaudens

Mercredi 19 novembre 2014 de 9h à 12h
Local de la FSU , 52 rue Jacques Babinet, Toulouse

Droits Contrats Formations

Professionnalisation des AVS, où en est-on?

Élections professionnelles

Est-ce un droit ?

OUI ! Le Décret n° 2012-224 du 16 février 2012 prévoit explicitement ces réunions.

Qui doit-on prévenir ?

Le SNUipp-FSU a déjà prévenu l'IA-DASEN de la Haute-Garonne.

Chaque participant doit :

Informer, 48 h à l'avance la DPAE4 en passant par le directeur d'école, le Principal du Collège ou le Proviseur du lycée gestionnaire.

A cet effet, remplir le formulaire d'autorisation d'absence

Qui peut y participer ?

TOUT LE MONDE !
Syndiqués ou non, tous les personnels peuvent y participer.

Est-on payé ?

OUI ! Cette demi-journée n'est pas une grève, c'est une absence de droit. Elle est donc rémunérée normalement.